



Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Mouy

Envoyé en préfecture le 26/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le  
ID : 060-200093516-20250623-RAD\_2024-DE

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)  
E-mail : smehe60370@gmail.com

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué, s'est réuni le 23 juin 2025 en salle de conseil de la mairie de Berthecourt, 60 370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

#### Membres présents :

MEMBRES	
En exercice	Présents 12
18	Votants 12

Communes	Délégués	
BAILLEUL SUR THERAIN	M. JAMBOIS	M. QUENTIER
BERTHECOURT	M. POPOT	Mme BORDERES
HEILLES		
HERMES	M. PALANDRE	
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ	
ROCHY CONDE	M. ROUSSEL	Mme CANDILLON
SAINT FELIX	M. LEBEGUE	M. ROUILLE
THURY SOUS CLERMONT		
VILLERS SAINT SEPULCRE	M. MAYEUX	M. WAWRIN

#### Procurations :

Absents excusés : Monsieur FRIN

### Délibération 2025-04 : RAD 2024

#### ***Le Comité Syndical,***

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le Concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de Concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services »,

Aux termes de l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de Concession, ce rapport doit être remis à l'autorité concédante avant le 1er juin. Le rapport annuel de délégation ayant été reçu dans le délai.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu la présentation de ce RAD, est invité à « prendre acte » de la présentation de ce rapport annuel du délégataire.

***Après en avoir délibéré par voix pour,***

#### **➤ PREND ACTE**

- de la présentation du rapport annuel 2024 du délégataire au service public de l'eau potable,

Fait et délibéré à BERTHECOURT par les membres présents,  
Le 23 juin 2025

**SMEHE**  
HERMES ET ENVIRONS  
60370  
Le Président, Didier POPOT

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 060-200093516-20250623-RAD\_2024-DE

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en Préfecture

Le 26 / 06 / 2025 et publiée le 26 / 06 / 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de 2 mois à compter de laquelle elle est devenue exécutoire.

Le Président

Didier POROT

SMEHE  
HERMES ET ENVIRONS  
60370